



17ème Pré-Sommet Consultatif pour l'Intégration du Genre dans l'Union Africaine

**24-26 janvier 2011
Addis Abeba, Ethiopie**

RESUME ET RECOMMANDATIONS

Nous, représentant(es-s) des organisations féminines et de la société civile réunis sous l'égide de « la Campagne Le Genre Est Mon Agenda » (GIMAC) au 17ème Pré Sommet Consultatif pour l'Intégration du Genre à l'Union Africaine se tenu à Addis Abeba en Ethiopie du 24 au 26 janvier 2011, convié par Femmes Africa Solidarité (FAS) en partenariat avec la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (UNCEA), la Commission de l'Union Africaine (CUA), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et «IPAS» avec l'appui du Fonds pour le Développement des Femmes Africaines, le Fonds d'Action d'Urgence, «Open Society Initiative (OSI), «Nobel Women's Initiative», Agence Espagnole de Coopération Internationale, et les Ministères des Affaires Etrangères de Finlande, Norvège et Suède;

Accueillons la décision des Chefs d'Etat de dévouer cette 16ème Session Ordinaire du Sommet de l'Union Africaine au thème «Vers une Unité et Intégration à travers les Valeurs partagées»;

Apprécions le leadership de la Commission de l'Union Africaine et en particulier son Département des Affaires politiques à assurer que ces thématiques importantes reçoivent l'attention des Chefs d'Etat;

Apprécions également le soutien des divers partenaires et la présence de Hon. Dr. Olivia Muchena, la Ministre des Affaires Féminines du Zimbabwe; Hon. Mme Awa Ndiaye, la Ministre d'Etat du Genre et des Relations avec les Associations Féminines Africaines et Etrangères du Sénégal; Hon. Gertrude Mongella, Ancienne Présidente du Parlement PanAfricain; Hon. Mary Robinson, Ancienne Présidente de la République d'Irlande; Hon. Elizabeth Rehn, Ancienne Ministre de la Défense de Finlande; et Dr. Awa Marie Coll-Seck, Directrice Exécutive du Partenariat Roll Back Malaria, dont les interventions ont attirées l'attention sur la nécessité d'intégrer la perspective genre dans les problématiques importantes et courantes du continent africain, y compris l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le changement climatique et l'autonomisation économique des femmes;

Réitérons la détermination et l'engagement du mouvement des femmes africaines de maintenir la question relative au respect des droits des femmes sur l'agenda de l'Union Africaine à travers les consultations en marge des sommets de l'Union Africaine;

Rappelons les engagements pris par les Chefs d'Etat et les Gouvernements Africains à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre l'égalité du genre en Afrique;

Reconnaissons la volonté politique des Chefs d'État et de Gouvernement de mettre en œuvre et de faire rapport sur la Déclaration Solennelle sur l'Egalité de Genre en Afrique (2004) comme en témoigne le nombre croissant des Etats Membres qui ont soumis leur rapport sur la Déclaration et qui ont ratifié le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique (2003);

Félicitant les Chefs d'Etats africains pour l'adoption de la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et la Gouvernance (ACDEG), instrument qui favorise les valeurs communes de l'Union Africaine

Notant avec satisfaction la volonté des Chefs d'Etat africains de continuer à engager les femmes africaines et assurer à ce que leurs voix soient entendues et leurs besoins pris en compte à tout instant;

Accueillons les initiatives de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations Unies pour la résolution des conflits en Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, le Soudan, la Guinée, la Somalie ainsi que d'autres parties du continent;

Réaffirmons l'engagement du réseau GIMAC à surveiller, évaluer et faire rapport sur les politiques de l'UA concernant les droits de la femme et en particulier sur la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle sur l'Egalité de Genre en Afrique (2004) et le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples Relatif aux Droits de la Femme en Afrique (2003)

Reconnaissons les efforts de l'Union Africaine en déclarant 2010-2020 la Décennie des Femmes Africaines afin de promouvoir l'égalité du genre et la promotion de la femme africaine dans toutes les sphères de la vie;

Exhortons le 16ème Sommet Ordinaire des Chefs d'État et autres parties prenantes citées ci-dessous à considérer et adopter les recommandations suivantes:

1. COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

1. Encourager le principe de la parité comme une Valeur Partagée dans les structures au niveau continental, régional et national, et assurer que l'intégration du genre reste la base de toutes les politiques de l'Union Africaine et de ses programmes;
2. Appeler les pays qui ne l'ont pas encore fait, à soumettre leurs rapports sur la Déclaration Solennelle en accord avec les directives de rapport, et de manière à démontrer les progrès réalisés pour promouvoir l'égalité du genre en Afrique tout en reconnaissant les Etats Membres qui ont accompli des progrès remarquables;
3. Organiser le deuxième Sommet sur le Genre durant la Décennie de la Femme

Africaine et le faire coïncider avec la révision de la Déclaration Solennelle sur l'Égalité du Genre en Afrique ;

4. Encourager l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'économie sociale en faveur des femmes, l'amélioration et l'adaptation de l'impact du changement climatique comme Valeur Partagée;
5. Assurer l'inclusion d'au moins 50 pourcent de femmes dans tous les processus de paix et promouvoir leur participation effective et leur rôle principal dans les groupes de médiation. Des formations à la sensibilisation au genre pour les médiateurs doivent être organisées pour mieux répondre aux problématiques liées au genre;
6. Assurer la protection des femmes activistes pour la paix en particulier dans les pays en conflits et post-conflits
7. Exhorter les pays qui n'ont pas ratifié le Protocole sur les Droits de la Femme en Afrique de le faire avant Décembre 2011 et d'établir un planning définitif comme base de mise en œuvre des engagements relatifs aux dates définies ; et ceux qui ont ratifié, de le mettre en œuvre et de faire rapport en accord avec les directives stipulées ;
8. Outre, nous encourageons ceux qui ont ratifié, d'accélérer la domestication et la mise en œuvre, en tenant compte que des lignes directrices ont été adoptées par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ; et de soumettre leurs rapports en conséquence
9. Assurer l'intégration des problématiques du genre liées au changement climatique et justice climatique dans la position de l'Union Africaine lors de la prochaine Conférence sur le Changement Climatique à Durban (COP17) ;
10. Assurer que la Décennie de la Femme Africaine : 2010-2020 soit dotée des fonds adéquats pour mettre efficacement en œuvre les activités définies dans les pays
11. Le Conseil de Paix et Sécurité devrait conduire des études pour identifier les origines des conflits et les stratégies pour une prévention future;
12. Assurer que les Etats Membres adoptent une forte volonté politique ainsi qu'une approche coordonnée, et allouent les fonds pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les effets du changement climatique, et l'autonomisation économique des femmes;

B. ETATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE

1. Fournir aux Ministères du Genre et de la Femme ainsi que toutes leurs structures y afférentes, des ressources humaines, techniques et financières adéquates afin d'éliminer la violence à l'égard des femmes, les effets du changement climatique et d'assurer l'autonomisation sociale et économique des femmes;

2. Adhérer aux cadres juridiques et politiques existants et adopter des stratégies multisectorielles pour faire face à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les effets du changement climatique et l'autonomisation économique et sociale des femmes comme Valeurs Partagées;
3. Appel à tous les États membres à ratifier et mettre en œuvre la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et la Gouvernance en conformité avec les engagements pris;
4. Renforcer les mécanismes de la justice locale afin de poursuivre efficacement en justice les responsables de crimes à l'égard des femmes, et renforcer la capacité du secteur de sécurité pour répondre adéquatement et soutenir les survivants de la violence sexuelle et basée sur le genre et fournir un soutien aux victimes de Violence sexuelle et basée sur le genre;
5. Intensifier les campagnes de sensibilisation, développer et diffuser des informations simplifiées sensibles au genre, et du matériel sur les Valeurs partagées;
6. Etablir des cadres qui offrent un environnement favorable pour la participation des femmes et des jeunes dans le processus décisionnel relatif aux problématiques du continent Africain aux niveaux local, national, régional et international;
7. Conceptualiser et élaborer une stratégie sur la façon de fournir une protection sociale, technique, infrastructurelle et un soutien juridique aux femmes dans le secteur informel;
8. Suivre les recommandations de la 16e Session du GIMAC et l'engagement à réduire la mortalité maternelle en Afrique, conformément au thème 2011 de la Décennie de la Femme Africaine;
9. Engager des partenariats avec les institutions féminines pour appuyer les femmes des secteurs formels et informels afin de renforcer leur capacités et améliorer le potentiel de leurs entreprises.

C. GIMAC

1. Développer un cadre de suivi pour évaluer les progrès accomplis par l'UA dans l'adoption et la mise en œuvre des recommandations et conclusions de tous les rapports des Pré-sommets du GIMAC;
2. Agir en tant que plate-forme pour soutenir et mobiliser les femmes à participer aux négociations de paix;
3. Cibler les acteurs clés, y compris les organisations humanitaires, pour un partenariat ; et renforcer la capacité des acteurs et des membres du GIMAC à travailler sur des stratégies communes relatives à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au changement et à la justice climatique, et l'autonomisation

économique et sociale des femmes;

4. Entreprendre des recherches et partager les meilleures pratiques, y compris les connaissances traditionnelles et construire des partenariats professionnels entre les parties prenantes pour faire face à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'impact du changement climatique et l'autonomisation économique et sociale des femmes ;
5. Organiser des missions de solidarité composées de femmes du monde dans les pays en conflit et post-conflit (Côte d'Ivoire et Soudan) pour sensibiliser, revitaliser les mouvements de femmes et les aider à élaborer un programme commun de paix sur les questions cruciales et former une équipe pour surveiller l'impact;
6. Plaider auprès des décideurs des États Membres sur les questions essentielles durant l'année précédant le Sommet de l'UA et utiliser la plate-forme du Pré-Sommet pour réaffirmer les positions et rassembler des soutiens;
7. Etablir des programmes de mentorat pour la plus jeune génération de femmes afin de promouvoir leur pérennité, renforcer les réseaux des jeunes et encourager leur participation;
8. Plaider au niveau national pour la soumission des rapports des États Membres sur la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle sur l'égalité du Genre en Afrique;
9. Recueillir et partager des informations sur les femmes africaines médiatrices qui existent et les recommander à toutes les équipes de médiation;

D. QUESTIONS SPÉCIALES

Sur la situation en Côte d'Ivoire

Appeler l'Union Africaine et la CEDEAO à contribuer à une résolution rapide de la crise post-électorale, à assurer l'inclusion et la participation des femmes dans tous les processus de rétablissement de la paix et appeler à un arrêt immédiat de la violence sexuelle et basée sur le genre et la poursuite en justice des principaux responsables des violations des droits de l'homme;

Élections

1. Appeler tous les pays africains qui préparent des élections pour qu'ils s'assurent que les processus électoraux et les résultats soient transparents et pacifiques et assurer une vigilance, pendant et après les élections et prendre en considération les préoccupations et besoins des femmes;
2. Encourager toutes les femmes africaines à aspirer à des postes électifs et demander aux gouvernements de fournir une sécurité adéquate pour les électeurs avant, pendant et après les élections.

Réseau de la Campagne Le Genre Est Mon Agenda
Addis-Abeba, Ethiopie, Janvier 2011

Femmes Africa Solidarité

Regional Office

Immeuble du Phare des Mamelles
Appt. 1 et 2, 1^{er} étage
P.O. Box 45077 Dakar Fann
Dakar – Senegal
Tel: +221 33 869 81 06
Fax: +221 33 860 20 47
Email: infodk@fasngo.org

International Secretariat

8 rue du Vieux-Billard
P.O. Box 5037
1211 Geneva 11 – Switzerland
Tel: (41 22) 328 80 50
Fax: (41 22) 328 80 52
Email: info@fasngo.org
<http://www.fasngo.org>

New York Representative

777 United Nations Plaza
5th Floor
New York 10017
New York, USA
Tel: +1 212 687 13 69
Fax: +1 212 661 41 88
Email: infony@fasngo.org